

Extrait du registre des délibérations Séance du 13 Décembre 2022

L'an 2022 et le 13 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme LE MONNIER Solène, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, Mme JOSSET Carole
Excusé(s) ayant donné procuration : M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. DANIELO Philippe à M. LE PIRONNEC Gilles, M. TROLEZ Ronan à Mme CAREIL Larissa

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 08/12/2022 **Date d'affichage** : 08/12/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 14/12/2022
et publication du : 14/12/2022

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUSSEMACQ Mathilde

SOMMAIRE

Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie
Elan Basket : demande de subvention
Art du Pastel : demande de subvention
Femme Phoenix : demande de subvention
Ecole publique : projet "permis vélo"
Personnel communal : protection sociale complémentaire
Personnel communal : actualisation du régime indemnitaire
Personnel communal : tableau des effectifs au 1er janvier 2023
Recensement : recrutement et rémunération des agents recenseurs
Budget participatif 2023
Questembert communauté : convention territoriale globale
Commerces de proximité : salon de coiffure - bail

réf : 2022-12-88 - Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie

L'adjointe aux finances informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie, arrivant à échéance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De contracter une ligne de trésorerie de 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros) auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Objet : ligne de trésorerie,
 - Montant : 125 000 € (Tirages - remboursements minimums de 5 000.00 €)
 - Durée : 1 an renouvelable
 - Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
 - Taux d'intérêt : Index Euribor 3 mois moyenné + 1.58 % soit avec l'index d'octobre 2022 : 1.428% + 1.58% = 3.01%
 - Commission d'engagement : néant
 - Frais de mise en place : 0.25%
- De s'engager pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-89 - Elan Basket : demande de subvention

L'adjointe aux finances présente la demande de subvention d'Elan Basket Berric Lauzach au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000€ à l'association Elan Basket Berric Lauzach au titre de l'année 2022.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-90 - Art du Pastel : demande de subvention

L'adjointe aux finances présente la demande de subvention d'Art du Pastel au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à l'association Art du Pastel au titre de l'année 2022.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-91 - Femme Phoenix : demande de subvention

L'adjointe aux finances présente la demande de subvention de Femme Phoenix au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à l'association Femme Phoenix au titre de l'année 2022.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-92 - Ecole publique : projet "permis vélo"

La déléguée aux affaires scolaires rappelle que l'école publique « La Lune Verte » a retenu pour thème « la sécurité routière » pour l'année scolaire 2022-2023. Elle explique que la mairie peut s'associer à ce projet.

Tout d'abord, comme la mairie l'avait fait en 2018, il est possible de demander le prêt d'une piste vélo par la DDTM en mars 2023.

Cela nécessite la présence de personnels / élus formés.

La piste vélo est installée par les services techniques sur le parking de la salle culturelle.

Cette mise à disposition est gratuite.

Ensuite, l'école publique est intéressée par le programme "Génération vélo".

Le Savoir Rouler A Vélo est un dispositif d'état composé de trois blocs : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler. Seul le 3e bloc se réalise en milieu ouvert.

Cela représente un coût pour la collectivité, mais Génération vélo rembourserait la mairie dans la limite de 50% et jusqu'à 650€ par classe.

Les blocs 1 et 2 (savoir pédaler et savoir circuler) pourraient être réalisés en amont par les enseignantes, sous réserve que les animateurs l'acceptent de ne dispenser que le bloc 3.

Le coût pour un cycle complet se situe entre 800 et 1200€, soit un budget d'environ 3000€ pour la mairie (avant remboursement par "Génération vélo").

Le coût pour un cycle 3 représenterait un coût d'environ 2000€ pour la mairie (avant remboursement par "Génération vélo").

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de mise à disposition d'une piste vélo pour l'école publique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte avec la DDTM ;
- de valider le projet "Génération vélo" de l'école publique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires en vue de ce projet.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-93 - Personnel communal : protection sociale complémentaire

L'adjointe aux ressources humaines rappelle au Conseil municipal que la Mairie participe à la protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance). Par délibération du 2 septembre 2015, les montants mensuels suivants avaient été fixés par le Conseil municipal :

- 13€ pour la prévoyance (maintien de salaire)
- 14€ pour la santé (mutuelle).

L'ordonnance du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. La participation est obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance (art.24° de l'ordonnance n° 2021-175).

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €. L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de revaloriser le montant de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'appliquer les montants suivants :

- 15€ pour la partie prévoyance ;
- 20€ pour la partie santé.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-94 - Personnel communal : actualisation du régime indemnitaire

L'adjointe aux ressources humaines rappelle que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Une modification avait été effectuée en date du 1^{er} février 2020 afin de prendre en compte un niveau intermédiaire.

Conformément aux lignes directrices de gestion, le RIFSEEP doit être revalorisé.

Le projet de modification est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de revalorisation du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2023.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-95 - Personnel communal : tableau des effectifs au 1er janvier 2023

L'adjointe aux ressources humaines présente le tableau des effectifs modifié au 1^{er} janvier 2023 en vue du départ à la retraite d'un agent.

Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
Filière Administrative	Rédacteur territorial	Attaché	1 TC
		Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	1 TC
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	1 TC
		Adjoint administratif	1 TNC : 32,50/35 ^{ème}
Filière Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1 TC
		Agent de maîtrise	1 TC
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1 TC
			1 TNC : 22,90/35 ^{ème}
Filière Sociale	Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles	Atsem principale de 1 ^{ère} classe	1 TC 1 TNC : 15,95/35 ^{ème} 1 TC
Personnel non titulaire			
Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
CDD		Agent garderie - école	1 TNC : 15,68/35 ^{ème}
		Agent garderie - école	1 TNC : 6,41/35 ^{ème}
		Agent cantine - école	1 TNC : 33,35/35 ^{ème}
		Agent cantine	1 TNC : 6,41/35 ^{ème}
		Agent cantine - école	1 TNC : 26,88/35 ^{ème}
		Agent technique	1 TNC : 30,00/35 ^{ème}
		Agent technique	1 TNC : 28,00/35 ^{ème}

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- prendre acte du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-96 - Recensement : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023, la commune doit mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

Elle aura à inscrire à son budget 2023 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et, en recettes, la dotation forfaitaire de recensement, calculée en fonction de la population et du nombre de logements.

Elle s'élèvera à 3 766 € pour la commune de Berric.

Les agents recenseurs seront encadrés par :

- Rémi JESTIN, coordonnateur, et Laurence GALLIER, coordonnateur suppléant
- Jean-François DESBAN et Jean-Sébastien TAVERNIER, référents élus

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer la rémunération forfaitaire des agents recenseurs comme suit :

- feuille de logement : 1,50 € ;
- bulletin individuel : 1,50 €.

De plus, il sera attribué à chaque agent recenseur :

- une somme forfaitaire de 100€ pour participation aux séances de formation (soit 50€ par séance) ;
- une somme forfaitaire de 200€ pour la préparation du recensement (tournée de reconnaissance, mise sous plis... effectuées avant le recensement) ;
- une somme forfaitaire pour frais kilométriques : 150€
- une prime de 50€ de fin de mission (si le taux de retour des feuilles de logements remplies est supérieur ou égal à 99% sur les districts de l'agent).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter les tarifs ci-dessus pour la rémunération des agents recenseurs recrutés ;
- de préciser que les dépenses occasionnées par ce recensement seront financées à l'aide des crédits inscrits au budget, chapitre 012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à nommer les agents recenseurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cette opération.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-97 - Budget participatif 2023

Le délégué à la vie associative et sportive rappelle qu'un budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement.

L'opération a été lancée en 2022. Il est proposé de renouveler le budget participatif pour 2023.

Une enveloppe de 5 000€ serait consacrée à un projet portant sur un thème : Culturel - Artistique - Patrimonial – Lien social – Environnemental – Sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider ce règlement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-98 - Questembert communauté : convention territoriale globale

La déléguée aux affaires scolaires présente le projet de convention territoriale globale qui donne suite à l'expiration du Contrat Enfance Jeunesse au 31 décembre 2022.

La convention est mise en place à l'échelle du territoire intercommunal avec la CAF du Morbihan. Elle permet de maintenir des financements en « bonus territoire » et de financer d'éventuels nouveaux services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention territoriale globale mise en place à l'échelle du territoire de Questembert Communauté pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la CTG 2020-2024 avec la CAF du Morbihan et les autres communes par voie d'avenant et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette convention.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2022-12-99 - Commerces de proximité : salon de coiffure - bail

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Nadia Pédrau, louant à la Mairie le salon de coiffure situé 1 Place de la Poste, a adressé une demande de résiliation de son bail au 31 décembre 2022.

Madame Pauline Le Hête souhaitant louer ce local, il y a lieu de signer un nouveau bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires en vue de la signature de ce bail dans le cadre de ses délégations ;
- de fixer le loyer à 489.05€ au 1^{er} janvier 2023.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de l'association Femme Phoenix

Mesdames Prisca LEVEQUE et Lydie SAIMOUR ont présenté l'association Femme Phoenix, qui œuvre pour aider les femmes victimes de violences conjugales.

L'association Femme Phoenix compte à ce jour 14 membres adhérents, dont 5 font partis du bureau.

L'équipe complète compte : 16 bénévoles ainsi que 13 professionnels bénévoles qui accompagnent les femmes victimes.

L'association est implantée dans 6 mairies : La Roche Bernard, Nivillac, Saint Dolay, Arzal, Ferel et Penestin sous forme de permanences en mairies ou dans un bâtiment annexe.

Elle est composée de 6 bénévoles qui ont vocation à assurer ces permanences et 4 nouvelles bénévoles viennent de rejoindre l'association pour être formées également.

En deux ans d'existence Femme Phoenix a accompagné 31 femmes, dont 22 depuis le 1^{er} janvier 2022. A l'heure actuelle, 18 accompagnements sont en cours.

En savoir plus sur l'association Femme Phoenix

- Page Facebook de l'association : <https://facebook.com/assofemmephoenix>
- Contact : assofemmephoenix@gmail.com / 06 30 47 83 81
- Témoignage du 21/11/2019 sur YouTube, intitulé « Témoignage d'une femme victime de violences conjugales »
<https://www.youtube.com/watch?v=QRBa3DoloLo>
- Aider l'association :
<https://www.helloasso.com/associations/association-femme-phoenix>

2022-12-90 Art du Pastel : demande de subvention

Sophie JUBIN explique que, s'agissant d'une nouvelle association, aucun bilan financier n'a été présenté. Comme pour chaque nouvelle association, la somme de 300€ est proposée.

Jean-François DESBAN L'exposition « Pastel » aura lieu à Berric en juin 2023.

2022-12-92 - Ecole publique : projet "permis vélo"

Patricia MOREL Quel est le coût ?

Delphine BRULE Les devis n'ont pas encore été finalisés, mais le montant moyen d'un tel projet s'élève à 2000€, dont 1000€ seraient remboursés à la commune.

Jean-François TAVERNIER D'anciens gendarmes seraient sûrement intéressés pour participer à l'animation de la piste vélo.

2022-12-94 - Personnel communal : actualisation du régime indemnitaire

Gilles LE PIRONNEC Quel serait le coût supplémentaire pour la commune ?

Sophie JUBIN Il a été estimé à 16 000€.

2022-12-96 - Recensement : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Patricia MOREL Le recrutement est-il terminé ?

Michel GRIGNON Trois agents seront recrutés : Eliane LE TROUHER, Isabelle BOISENFRAY et Emma JUBIN. La commune sera divisée en districts. Madame LE TROUHER interviendra au sud, Madame BOISENFRAY à l'ouest et Madame JUBIN à l'est. Les réponses par internet seront favorisées.

2022-12-97 - Budget participatif 2023

Stéphanie LEMOINE Quand les projets seront-ils déposés ?

François GRIJOL Dès janvier 2023. Le but est de le ou les valider pour juin.

Réunion publique " Lere Blenec " du 15 décembre 2022

Stéphanie LEMOINE rappelle qu'une réunion publique aura lieu jeudi 15 décembre pour présenter le projet. La commune avait manifesté sa volonté de maîtrise foncière en septembre 2020. 15 élus sur 19 ont répondu au questionnaire adressé en début d'année. Des ateliers élus ont été organisés le 10 mai 2022 et la journée « étude de programmation » a eu lieu le 11 octobre 2022.

Michel GRIGNON Remercie les élus qui ont travaillé sur le projet. La dernière réunion avait, par ailleurs, permis de recueillir des témoignages intéressants, comme celui des personnes âgées souhaitant créer de l'habitat partagé à Pluvigner.

Carole JOSSET Aucune sortie n'est prévue sur la route de Kerhennebont ?

Stéphanie LEMOINE Les sorties des véhicules s'effectueront sur la Route de Noyal et l'Allée des Hortensias. Les carrefours seront à sécuriser et les déplacements piétons seront favorisés.

François GRIJOL Il est intéressant que la commune ait pu s'impliquer. Le projet semble respecter le « vivre ensemble ».

Carole JOSSET Avait travaillé sur le projet de ZAC à Lauzach (1^{re} tranche). Le résultat était satisfaisant.

Patricia MOREL Après les premières acquisitions et les reventes, les nouvelles propriétaires respectent parfois moins les principes de la ZAC.

TOUR DE TABLES – COMMISSIONS

Jean-François DESBAN Les travaux d'effacement de réseaux ont démarré le 5 décembre. Ils seront suspendus pendant les fêtes.

Le spectacle du CCAS à destination des élèves des deux écoles s'est déroulé le 13 décembre.

L'Office National de Bretagne donnera un concert le 8 janvier 2023. Il reste des places.

Booder jouera son spectacle le 19 février. Il ne reste plus de places à vendre.

Stéphanie LEMOINE Une vingtaine de personnes a participé au nettoyage et à la restauration du lavoir le 26 novembre. La prochaine étape est de mettre en place la signalétique et des barrières.

L'atelier « Nourrir le printemps et préparer l'hiver » a eu lieu le 10 décembre. Des nichoirs ont été laissés pour le Conseil municipal des enfants.

Solène LE MONNIER Donne lecture de sa réaction suite au communiqué du Maire sur Facebook du 18 novembre 2022.

Patricia MOREL La communication a été trop tardive pour le rassemblement du 25 novembre devant la mairie.

Michel GRIGNON En effet, la communication a été effectuée tardivement. L'opération sera renouvelée pour d'autres événements. La communication sera anticipée.

Carole JOSSET Salue l'action et l'engagement de l'association Femme Phoenix.

Elle a été interpellée par des intervenants du cabinet médical qui évoquent un bâtiment plus adapté aux besoins de la commune. Il semble important que le Conseil étudie cette question.

Michel GRIGNON Le Conseil municipal travaillera donc sur le projet en 2023. Une rencontre est déjà prévue le 10 janvier 2023 avec l'ARS. Qu'il s'agisse d'un agrandissement ou d'un nouveau bâtiment, le projet sera onéreux.

Mathilde COUSSEMACQ L'association Berric et son patrimoine remettra un chèque à la mairie le 14 décembre. Par ailleurs, les dons des particuliers s'élèvent à 1000€ pour la rénovation de l'église.

Le broyage des végétaux a été décalé ; il aura lieu du 26 au 30 décembre.

L'exposition « Berric 2032 » sera installée pour la fin de la semaine.

François GRIJOL Le marché de Noël aura lieu le 16 décembre. La petite écurie et le Bagad d'Elven assureront notamment l'animation.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2023.

Jean-Sébastien TAVERNIER Une carte de vœux numérique a été commandée.

Sophie JUBIN Evoque les évolutions programmées pour les déchets. Les passages en déchetterie seront limités à 15 par an. Un badge sera mis en place à la végéterie. La grille tarifaire va évoluer. Une augmentation de 35% est prévue, ce qui représente en moyenne 3,70€ par mois par foyer.

Michel GRIGNON La réunion du personnel aura lieu le 14 décembre à 16h30.

Le pot du personnel et des bénévoles aura lieu à 18h30.

La réunion « Lere Blenec » sera animée par SIAM et DCI Environnement.

Le départ en retraite de Marie-Pierre sera fêté le 20 décembre.

La Mairie et le CCAS travailleront prochainement sur un projet de logement d'urgence.

Stéphanie LEMOINE Souhaite réagir suite à l'intervention de Madame LE MONNIER et exprimer son désaccord sur plusieurs propos tenus qui visent plusieurs élus, dont elle.